

Délibération n°2024-02-01e

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.1.2

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Examen et vote des comptes administratifs 2023 Budget annexe « Instruction Autorisation Droit des Sols »

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	62
Pouvoirs	17
Votants	79

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 28 mars 2024 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

Michelle Chaumont est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Aubessard Anne-Marie	à	Jean-Pierre Saugeras	Le Royer Sandrine	à	Eric Ziolo
Badia Maryse	à	Christophe Arfeuillère	Padilla-Ratelade Marilou	à	Michel Pesteil
Beaumont Didier	à	Franck Rebuzzi	Parrain Céline	à	Jean-Marc Sauviat
Calla Tony	à	Gilles Barbe	Peyraud Stéphane	à	Jean-François Michon
Cornelissen Jacqueline	à	Daniel Delpy	Ratelade François	à	Pascal Montigny
Coutaud Pierre	à	Nathalie Laurent	Ribeiro Sophie	à	Martine Pannetier
Cronnier Pierrick	à	Philippe Brugère	Talvard Françoise	à	Stéphanie Gautier
Devallière Sébastien	à	Jean-Pierre Guitard	Ventadour Elisabeth	à	Barbara Vimont
Galland Baptiste	à	Michel Saugeras			

- Élus excusés :

Arnaud Gérard ; Betoule Philippe ; Bodeveix Jean-Pierre ; Bourzat Michel ; Boyer Laurence ; Bredèche Robert (représenté) ; Brindel Stéphane (représenté) ; Briquet Isabelle ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel ; Coulaud Danielle ; Delbègue Jean-Pierre (représenté) ; Fiancette Yoann ; Gruat Xavier ; Jouve Patrick ; Junisson Mady ; Lepage Marie-Claude ; Louradour Pierrick ; Magrit Gilles ; Nirelli Catherine ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Simandoux Nelly ; Valibus Michèle.

Pour l'adoption des comptes administratifs, l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le président peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote. Philippe Roche est désigné président de séance.

Pierre Chevalier, président, ne participe pas au vote et n'est pas présent en salle.

Le vice-président en charge des finances présente le compte administratif 2023.

Les résultats du compte administratif et du compte de gestion sont les suivants :

FONCTIONNEMENT

		Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
	Report 2022		37,05 €
		+	+
CA	Réalisé	88 344,98 €	116 849,80€
		=	=
Total section de fonctionnement		88 344,98 €	116 886,85 €
Résultat de fonctionnement pour l'exercice 2023			+ 28 541,87 €

INVESTISSEMENT

		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
	Report 2022	7 005,00 €	
		+	+
CA	Réalisé	0,00 €	10 508,00 €
Total section d'investissement		7 005,00 €	10 508,00 €
Résultat d'investissement pour l'exercice 2023			+ 3 503,00 €

Ces résultats sont conformes à ceux du compte de gestion établi par monsieur le trésorier d'Ussel, comptable public de la communauté de communes.

▪ **État des restes à réaliser en section d'investissement**

Solde des restes à réaliser	
	Montant
Dépenses	29 195,00 €
Recettes	€
TOTAL	- 29 195,00 €

▪ **Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023	
A) Résultat de l'exercice 2023	+ 28 504,82 €
B) Résultat antérieurs reportés	+ 37,05 €
C) Résultat à affecter	+ 28 541,87 €
D) Solde d'exécution d'investissement Excédent d'investissement de l'exercice 2023	+ 3 503,00 €
E) Solde des restes à réaliser d'investissement 2023 Besoin de financement Excédent de financement	29 195,00 € 0,00 €
F) Besoin de financement total (D + E)	25 692,00 €
AFFECTATION DU RESULTAT (C)	+28 541,87 €
1) Affectation en réserve R 1068 en investissement	25 692,00 €
2) Report en fonctionnement R 002	+ 2 849,87 €

Délibération n°2024-02-01e



Envoyé en préfecture le 17/04/2024
 Reçu en préfecture le 17/04/2024
 Publié le
 ID : 019-200066744-20240411-20240201E-DE

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte de gestion du budget annexe « Instruction Autorisation Droit des Sols » 2023 dont les résultats sont conformes à ceux du compte administratif ;

A l'unanimité	
Votants	78
Pour	78
Contre	0
Abstention	0

- **APPROUVE**, à la majorité, le compte de gestion du budget annexe « Instruction Autorisation Droit des Sols » pour l'exercice 2023 ;

A la majorité	
Votants	78
Pour	77
Contre	0
Abstention	1

- **APPROUVE**, à la majorité, l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023.

A la majorité	
Votants	78
Pour	77
Contre	0
Abstention	1

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 11 avril 2024

Le Président,
Pierre Chevalier



Délibération n°2024-02-01e

